

Approbation n° 24-048 du 26 février 2024

Société : GECINA

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 8.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 23-242 le 22 juin 2023, aux suppléments qui ont reçu les numéros d'approbation 23-425 le 6 octobre 2023 et 23-483 le 21 novembre 2023 et incorpore par référence certaines sections du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 16 février 2024 sous le n° D. 24-0049.